



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM CHARENTON, 1 RUE DE LA REPUBLIQUE 94220 CHARENTON LE PONT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 15 000 €.

Mme FLORENCE BIGOT , représentant de la société 2 B IMMOBILIER S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 RUE JEAN BAPTISTE MARTY 94220 CHARENTON LE PONT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BIGOT Florence	1 350	13 500 €
BRANICKI eric	150	1 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

Yannick ESTIVAL
Chargé d'affaires professionnel

1 Rue de la République
94220 CHARENTON-LE-PONT
Tél. 01 49 08 51 26 (appel local non surtaxé)
Fax 01 45 18 92 63 - RCS Créteil D 442 816 484